



**Cette sortie fait suite à la mise en demeure du régulateur qui avait donné huit jours à l'entreprise de distribution de l'énergie électrique pour répondre de certains « manquements ».**

Le Directeur Général de Eneo Cameroon a adressé un courrier au DG de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (Arsel) le 21 avril dernier. L'entreprise en charge de la distribution de l'énergie électrique apporte ainsi des clarifications détaillées à chacun des points soulevés par le régulateur dans sa lettre adressée au DG d'Eneo le 13 avril dernier. Dans cette correspondance, le Directeur Général de l'Arsel, faisait savoir que de nombreux dérives et manquements avaient été observés au terme des « descentes conjointes Arsel/Eneo, aux fins de vérification contradictoire des installations électriques de certains clients ».

Ces clients Enéo, ajoute le régulateur, avaient saisi l'Arsel pour contester des factures de régularisation qui leur avaient été adressées. Jean Pascal Nkou, dressait ainsi une liste non exhaustive desdits manquements. Entre autres, le non-respect de certains textes, la suspension de la fourniture d'énergie électrique chez certains clients soupçonnés de fraude. Dans son courrier, le DG d'Eneo répond point par point à toutes ces accusations. S'agissant notamment des lignes parallèles, alors que l'Arsel disait « avoir demandé à maintes reprises d'annuler les factures des clients concernés ayant saisi l'arsel » sans suite, Eneo annonce qu'elle va recenser tous les cas de lignes parallèles y compris ceux envoyés par l'Arsel et les étudier au cas par cas.

« Si le branchement en direct se trouve en aval du compteur, les factures y relatives seront purement et simplement annulées ; en revanche si le branchement en direct est en amont du compteur, la facture de régularisation y relative sera déclarée « bonne à payer ». indique le courrier d'Eric Mansuy. De même, lorsqu'un client conteste une facture, « on fait une contre expertise, elle lui donne raison (éventuellement) on prépare le dossier d'annulation », souligne le DG d'Eneo.

De manière générale, l'entreprise se dit engagée, à poursuivre la lutte contre la fraude qui coûte cher et a un impact sur le rendement du secteur de l'électricité. Eneo rappelle que les pertes du fait de ce fléau sont estimées à plus de 60 milliards de Fcfa par an et que l'assainissement en cours et qui fait l'objet des nombreuses plaintes des clients reste un impératif. Car, il vise des enjeux divers notamment la sécurité, la justice sociale, la réduction des gaspillages. Dans cette lutte, le concessionnaire dit autant sanctionner les acteurs externes qu'internes, avec comme chiffre, au moins 100 agents Eneo licenciés ces 12 derniers mois pour leur implication dans des réseaux indéclicats.

L'entreprise rassure le régulateur de sa volonté à « appliquer la réglementation en vigueur relative à la gestion de la lutte contre les pertes non techniques », lutte qui sera selon elle bénéfique au secteur électrique.

**Source : Défis Actuels**

---